



Conseil de l'Egalité des Chances entre Hommes et Femmes
Raad van de Gelijke Kansen voor Mannen en Vrouwen
Rat für Chancengleichheit zwischen Männern und Frauen

**AVIS N° 63 DU 13 DECEMBRE 2002 DU CONSEIL DE L'EGALITE DES CHANCES ENTRE
HOMMES ET FEMMES SUR "LES FEMMES ET LE SPORT" - II**

AVIS N° 63 DU 13 DECEMBRE 2002 DU CONSEIL DE L'EGALITE DES CHANCES ENTRE HOMMES ET FEMMES SUR "LES FEMMES ET LE SPORT" - II

INTRODUCTION

Le Conseil a déjà rendu un avis sur "les femmes et le sport" (n°17 du 21 mars 1997).

Le sport n'est pas seulement nécessaire pour la santé. Grâce au sport, les gens apprennent à travailler en groupe, à être solidaires, à prendre des responsabilités.

« Grâce au sport, les gens apprennent à connaître leurs limites, à se spécialiser dans quelque chose, à se mesurer à d'autres; on apprend à gagner et à perdre et grâce à cela, à développer le respect des autres » (VWS Van Bottenberg et Schuyt 1996).

Dans notre monde multiculturel, le sport a un rôle majeur à jouer.

« Le sport dans un contexte social contribue à la cohésion sociale; grâce au sport, des contacts et des relations personnelles se nouent, les gens développent des cercles d'amis et des réseaux de relations et le sentiment d'appartenance à la société en sort également renforcé. Grâce à ces liens, le sport peut contribuer aux processus de socialisation, d'intégration et d'émancipation dans la société ».

Le sport étant très important, il faut que plus de femmes le pratiquent. Si les parents et les éducateurs pratiquent un sport, ils assureront une fonction de modèle et de motivation à l'égard des enfants, qu'ils soient ou non membre d'un club.

La pratique du sport par les femmes augmente lentement mais de façon constante.

Une étude scientifique réalisée à l'ULB à la demande du Ministre Rudy Demotte et présentée le 6 avril 2001 a donné les résultats suivants.

Affiliés à une fédération sportive:

	F	H
Communauté française	132.314	270.304
Communauté flamande	401.489	612.678
Total	533.803	882.982

Soit 37,67% de femmes.

Entre 18 et 25 ans, 5.646 hommes et 13.866 femmes quittent leur fédération sportive. Se marier ou avoir des enfants sont les principales causes invoquées pour décrocher. Mais ce rapport fait également apparaître que 29% de femmes et 12 % d'hommes n'ont jamais pratiqué de sport (en dehors des heures d'éducation physique obligatoires dans les écoles).

Nous allons procéder maintenant à une évaluation des progrès éventuels enregistrés depuis 1997 en ce qui concerne « les femmes et le sport ».

CONSTATATIONS

1. Les femmes dans des fonctions dirigeantes

La répartition entre hommes et femmes des fonctions dirigeantes dans des fédérations sportives ne reflète toujours pas celle des hommes et des femmes qui sont membres de ces fédérations.

Au sein du COI, on ne compte encore que 14 femmes sur 113 membres effectifs.

Au sein du COIB, on compte 11 % de femmes. Elles sont 45% à ce niveau en Norvège (Berit Skirstad).

On progresse dans la mesure où le COI a demandé de tendre vers 10% de femmes dans les fonctions dirigeantes en 2001 et vers 20% en 2005.

De même, le COI a remis en 2000 un trophée « Femme et sport » à la personne qui a le plus contribué à améliorer le statut de la femme dans le sport et surtout dans les fonctions dirigeantes.

Dans son plan d'action, le Ministre Rudy Demotte envisage d'atteindre 20% de femmes dans les fonctions dirigeantes des fédérations sportives.

2. Sport de haut niveau

Il y a encore trop peu de femmes qui reçoivent des facilités pour participer aux Jeux olympiques.

Nous constatons toujours que les hommes qui exercent un sport de haut niveau sont nettement favorisés financièrement par rapport aux femmes (football, basket-ball, volley-ball,...).

Même en tennis, à la Master Cup (novembre 2002), la gagnante a perçu 835.000€ tandis que le vainqueur empochait 1.500.000€.

Depuis 2000, « Solidarité olympique » a fait un effort pour donner une bourse ou une assistance technique à un plus grand nombre de femmes.

Le Ministre Demotte a également pris une bonne initiative et a octroyé, fin 2001, un prix pour la meilleure sportive et la meilleure équipe sportive féminine.

3. Introduction du sport dans les entreprises

Malgré les exemples en provenance du Japon, de la Grèce et de la Bulgarie, donnés par le Conseil dans son avis n°17, il n'y a eu que peu de progrès en Belgique.

4. Seniors

Ici aussi, les résultats se font attendre.

5. Médias

95% des articles sportifs parlent des sports masculins pour seulement 5% consacrés aux sports féminins, écrivait-on en 1997.

Selon l'étude de l'ULB du 16 avril 2001, on atteint maintenant les 13%.

On compte encore trop peu de journalistes sportives.

6. Les forces armées

Comme le Conseil l'avait demandé dans son avis n°13, les critères de recrutement ont été adaptés.

7. Communes et provinces

Dans certaines communes des efforts suffisants ont été faits pour assurer une offre suffisante d'infrastructures permettant la pratique individuelle d'un sport.

RECOMMANDATIONS

1. Les femmes dans les fonctions dirigeantes

Le Conseil insiste à nouveau pour que l'on évalue une fois par an le nombre de femmes occupant des fonctions dirigeantes dans les fédérations sportives.

Le Conseil reste d'avis qu'il faut lancer plusieurs campagnes pour inciter toutes les organisations sportives professionnelles et autres à adopter une politique d'égalité des chances et des programmes ad hoc.

Chacun doit avoir des chances égales, la personne la plus compétente devant obtenir la place. Il faut veiller à ne pas négliger les talents présents.

Il conviendrait d'entreprendre des actions à tous les niveaux pour encourager les femmes à poser leur candidature à des fonctions dirigeantes.

C'est surtout au niveau local qu'il faudrait qu'il y ait plus de femmes dans les organes dirigeants, ce qui permettrait à un plus grand nombre de femmes de passer ensuite à un niveau supérieur.

Les réunions devraient se tenir le plus souvent possible pendant la journée.

Voici quelques arguments à utiliser pour encourager les femmes à exercer un mandat: (Gea Schaap "Bestuur en Management")

" • Cela favorise l'épanouissement personnel (on élargit son horizon)

- Les femmes peuvent viser des idéaux, être concernées
- Elles ont une plus grande influence, elles ont leur mot à dire
- Elles peuvent rencontrer des gens intéressants et donc nouer davantage de contacts sociaux
- Elles prennent conscience de leur spécificité
- Celle donne une plus grande confiance en soi."

Les organes dirigeants eux-mêmes pourraient, lors de la fixation de leurs plans d'action, spécifier les résultats à atteindre en termes de répartition hommes/femmes. On peut facilement fixer des objectifs masculins et féminins sans choquer les uns ou les autres.

L'objectif devrait être que le nombre d'hommes et de femmes dans les instances dirigeantes soit le reflet de la proportion d'hommes et de femmes parmi les membres.

2. Le sport de haut niveau

Le Conseil demande aux fédérations, à l'autorité, au COIB et au COI de prévoir des fonds pour soutenir des sportives de haut niveau au même titre que les hommes.

Le Conseil demande que le COIB organise davantage de stages pour les sportives de haut niveau.

Il faut aussi qu'il y ait plus de femmes dans les délégations pour les Jeux olympiques.

Les femmes qui participent aux camps internationaux doivent recevoir des subsides aussi importants que les hommes.

Le Conseil est d'avis que s'il y avait plus de femmes occupant des fonctions dirigeantes au sein du COIB, du COI et des fédérations, bon nombre des problèmes actuels seraient résolus plus rapidement.

L'indemnité dans le sport féminin doit être égale à l'indemnité perçue par les hommes.

3. Introduction du sport dans les entreprises

Le Conseil souhaite que l'autorité insiste pour que l'on offre aux travailleurs la possibilité de pratiquer un sport tant dans les entreprises publiques que dans les entreprises privées.

Concrètement, ceci pourrait se faire en instituant une petite interruption de travail pour des exercices de gymnastique ou en mettant des locaux et des engins à disposition pour pratiquer un sport pendant la pause de midi ou immédiatement après les heures de travail.

4. Seniors

Le Conseil insiste une fois de plus pour qu'on lance des projets en vue de promouvoir le sport pour le troisième âge. Ces projets pourraient être financés par les ministères.

En outre, le Conseil estime qu'il faudrait lancer des campagnes d'information et de sensibilisation pour convaincre ces personnes de la nécessité de pratiquer un sport.

Au niveau communal, le Conseil demande une fois encore que les communes pratiquent des tarifs préférentiels pour le troisième âge afin que l'utilisation des infrastructures sportives soit possible à un prix abordable.

5. Médias

Il conviendrait d'encourager la publication d'articles sur le sport féminin. Le gouvernement ou le COIB pourraient remettre un prix au journaliste sportif (H/F) le plus méritant.

Le Conseil estime qu'il est nécessaire que les médias prennent de toute urgence des initiatives pour développer l'intérêt des femmes pour le sport en attirant l'attention sur un éventail d'événements sportifs féminins, donc sans se limiter aux sports de haut niveau.

6. Enseignement

Le Conseil demande que tous les sports soient accessibles à tous.

"Dans la plupart des cas, cela signifie lever les obstacles pour les jeunes filles et les femmes dans les sports traditionnellement masculins et adapter les règles (par exemple temps ou distances) aux variantes féminines du sport." (Annegien Helena Francisca Elling, Thèse de doctorat, Katholieke Universiteit Brabant).

Le Conseil propose que les Ministres de l'enseignement suppriment du programme "éducation physique" les idées stéréotypées du genre "ceci est un sport d'hommes ou ceci est un sport de femmes".

Il faudrait une meilleure collaboration entre les écoles et les clubs sportifs pour qu'un plus grand nombre d'élèves soient intéressés par une inscription dans un club.

De même, les écoles devraient autoriser les clubs à utiliser leur infrastructure les mercredis après-midi et les week-ends.

7. Parents

Les parents doivent comprendre qu'il est important que les enfants apprennent dès le plus jeune âge à quel point il peut être amusant de "se bouger".

8. Autorité

L'autorité devrait accorder des subventions aux fédérations qui développent des projets visant à encourager les femmes à pratiquer un sport.

9. Communes et provinces

Les communes doivent prendre des mesures favorisant la pratique sportive individuelle, et ce pour une prise accessible à tous.

De plus, tant à l'occasion de l'établissement de leur budget que de leur compte annuel, les communes doivent pratiquer une évaluation de l'attribution des crédits à des infrastructures sportives et à leur fonctionnement sous l'angle du genre.

SOURCES

- Van Bottenberg et Schuyt vws 96
- Recherche scientifique ULB du 6 avril 2002 demandé par le Ministre Demotte
- Berit Skirstad: débat du COIB du 15 oct. 2002
- Dr. Elizabeth Ferris: débat du COIB du 15 oct. 2002
- Gea Schaap dans (Bestuur en Management) août/sept. 2002
- Annegien Helena Francisca Elling: Thèse de doctorat: "Ze zijn er niet voor gebouwd",
Doctoraat aan de Katholieke Universiteit Brabant (22 avril 2002)